

# SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DE LA GARONNE

---

## V – AJUSTEMENTS BUDGÉTAIRES

---

### 5.3 – Réaffectation de crédits pour abonder la ligne PGE Garonne-Ariège

---

#### RAPPORT

-----

Au titre de l'animation et du suivi du Plan de gestion d'étiage de la vallée de la Garonne et du bassin de l'Ariège, aucun crédit nouveau n'avait été prévu en orientations budgétaires du 9 décembre 2008, ni inscrit au budget en séance du 24 mars 2009, les reports des années précédentes étant jugés suffisants pour une simple actualisation du PGE (sur les lignes animation et économies d'eau du PGE). Or, lors des réunions plénières du Comité de concertation et de suivi du PGE Garonne-Ariège qui se sont déroulées les 17 décembre 2008 et 6 mai 2009, **il a été décidé de s'engager, au-delà de la simple actualisation, dans la révision du PGE avec un objectif : disposer du protocole révisé du PGE Garonne-Ariège au premier trimestre 2011.**

En application de la procédure correspondante, et sur la base de la délibération du comité syndical du 24 mars 2009, le Sméag a saisi le 6 avril 2009 le préfet coordonnateur du sous bassin de la Garonne, préfet de la Haute-Garonne pour l'engagement formel de la révision du PGE Garonne-Ariège. Cet accord nous est parvenu le 28 mai 2009.

Le programme de la révision, qui débute par une évaluation des six années de mise en œuvre, est en cours de finalisation. Il sera présenté à la fois au Comité de concertation et de suivi du PGE, chargé de sa mise en œuvre, mais aussi devant notre Comité syndical.

Toutefois, il s'avère que le reliquat des crédits disponibles au titre de la ligne « 60 – PGE Animation » du budget 2009 (44 102,72 €), suffisant pour une simple actualisation, est insuffisant pour répondre aux enjeux de la révision qui s'engage.

C'est pourquoi, il est proposé au Comité syndical, de regrouper sous la même opération « 60 – PGE » tous les crédits affectés à ses différentes composantes qui sont fortement interdépendantes. Ainsi, l'opération intitulée « 60 - PGE » engloberait les trois lignes : « animation », « économies d'eau » (réaffectation déjà effectué au budget 2009) et « gestion collective des prélèvements ».

Cela permettrait de disposer d'une enveloppe globale qui servirait dans un premier temps à mettre en œuvre la procédure de révision du PGE et initier celle relative à la récupération des coûts. Par la suite, les crédits complémentaires pourront être présentés au titre du budget 2010 (pour la 2<sup>o</sup> phase de la procédure sur la récupération des coûts, tel que présenté en orientation budgétaire au comité syndical du 9 décembre 2008).

Par ailleurs, dans un souci de dégager des marges de manœuvre à budget 2009 constant, il est proposé au comité syndical, de redéployer les 10 214 € inscrits à la ligne « 92 – Assistance technique – Agenda Garonne » pour les affecter à la ligne « 60 – PGE ».

La ligne « Assistance technique – Agenda Garonne », qui est reportée depuis plusieurs années, avait été votée pour la mise en place d'un Agenda 21 de la Garonne. Cette action a débouché en décembre 2003 sur l'édition de l'ouvrage « L'Agenda Garonne, un développement durable pour un fleuve européen » qui a préfiguré le Plan Garonne. A la suite de la validation du Plan Garonne, les crédits sont ainsi susceptibles d'être librement réaffectés par le Comité syndical.

**Je vous prie de bien vouloir en délibérer.**

# SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DE LA GARONNE

---

## V – AJUSTEMENTS BUDGÉTAIRES

---

### 5.3 – Réaffectation de crédits pour abonder la ligne PGE Garonne-Ariège

---

#### PROJET DE DÉLIBÉRATION

---

**VU** la délibération n° D09-03/08 du 24 mars 2009 approuvant le budget 2009 du Sméag,

**VU** la délibération n° D09-03/03-01 du 24 mars 2009 décidant de s'engager dans la procédure de révision du protocole du PGE Garonne-Ariège,

**VU** le rapport du Président,

#### **APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :**

**DECIDE** de réaffecter les 121 120 € de crédits de la ligne « 62 – PGE Gestion collective des prélèvements » à la ligne « 60 – PGE ».

**DECIDE** de réaffecter les 10 214 € reportés au budget 2009 à la ligne « 92 – Assistance technique – Agenda Garonne » à la ligne « 60 – PGE ».

**DIT** que la ligne « 60 – PGE » sera désormais dotée de 175 436,72 € de crédits au budget 2009 et servira à financer l'ensemble des composantes du PGE.